

Liste des combustibles solides recommandés

Les essences de bois suivantes sont recommandées :

- Les bûches de bois (saule, l'aulne, peuplier, bouleau, frêne, hêtre, chêne, charme, résineux, etc.) sont recommandées pour alimenter les poêles, insert et chaudière à bois.
- Les granulés de bois (pellets) issus de bois résineux sont recommandés pour alimenter les poêles à pellets et les chaudières à pellet.
- Le bois déchiqueté (chips de bois) issus de la gestion forestière ou de la gestion durable des haies est recommandé pour les chaudières alimentés au bois déchiqueté.

Dans le cas des combustibles solides fossiles :

- Le charbon ou la lignite sont recommandés uniquement pour alimenter les poêles et chaudières à charbon ou à lignite.

Selon le type d'appareil, des informations plus spécifiques concernant les combustibles recommandés sont fournies par le fabricant.

Vous pourrez les trouver sur la déclaration de conformité qui est insérée dans la notice technique de l'appareil ou dans son emballage.

Ces informations sont aussi disponibles pour chaque appareil dans la liste des appareils de chauffage conformes à la phase III à l'adresse suivante :

<https://www.health.belgium.be/fr/e-services/liste-des-appareils-de-chauffage>

Il est recommandé de brûler un combustible propre et sec. Garder le stock de bois à l'extérieur mais protégé de la pluie. Le vent doit pouvoir souffler entre les bûches !

Enfin, dans tous les cas, n'utilisez jamais du :

- bois de rebut
 - bois peint,
 - bois imprégné,
 - contenant de la colle ou des matières plastiques,
 - bois issus de la construction,
 - bois issus de meuble,
 - bois issus de bille de chemin de fer